

International

LE LONG CHEMIN VERS LE DÉSARMEMENT DU HEZBOLLAH : UN MODÈLE « DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION » POUR LE LIBAN

Udi Dekel, Ofer Guterman, Orna Mizrahi

11/06/2026

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, les notes de l'INSS, principal *think tank* israélien consacré aux questions stratégiques et sécuritaires, sont régulièrement traduites et publiées sur notre site afin d'éclairer nos lecteurs sur l'état des réflexions en cours à Jérusalem.

Udi Dekel, Ofer Guterman, Orna Mizrahi reviennent ici sur la possibilité d'adopter le modèle « désarmement, démobilisation et réintégration » – qui a fait ses preuves en Irlande en Nord – à la situation libanaise. Les propos tenus ici engagent uniquement les auteurs.

En supposant que l'opération *Lion rugissant* ne se conclue pas par la défaite totale du Hezbollah, la question de son désarmement restera à l'ordre du jour à l'issue du conflit, un intérêt partagé à la fois par Israël et par l'État libanais. Cet article propose d'adopter le modèle DDR – pour « désarmement, démobilisation et réintégration » – et de faire avancer un processus LDDR (Liban, désarmement, démobilisation et réintégration) en tant que cadre structurant pour désarmer le Hezbollah et l'intégrer politiquement au Liban, parallèlement à la réparation, à la reconstruction et au renforcement de l'État libanais. Ce cadre propose une alternative au désarmement du Hezbollah par la force militaire qui nécessiterait qu'Israël occupe l'ensemble du Liban. Bien qu'il soit évident que le Hezbollah ne renoncera pas facilement à ses armes, les circonstances actuelles offrent une opportunité d'imposer ce résultat par des efforts conjugués libano-israéliens, régionaux et internationaux. Parmi ces circonstances, on peut notamment citer la volonté d'Israël et du Liban d'engager des négociations politiques directes, parallèlement à l'affaiblissement militaire du

Hezbollah (et de l'Iran) consécutif à la guerre, au maintien de la présence de Tsahal dans le sud du Liban, ainsi que le soutien croissant dont bénéficie, au sein du Liban, l'idée du désarmement du Hezbollah.

Le 9 avril 2026, Israël a accepté la proposition du président Aoun d'engager des négociations directes avec le Liban afin de favoriser la conclusion d'un accord de paix et le désarmement du Hezbollah. Cet objectif constitue le principal défi sur la voie d'un accord entre les deux États, lequel établirait le monopole du gouvernement libanais sur le recours à la force militaire. L'expérience issue des processus DDR suggère que ce modèle pourrait s'avérer pertinent, dans la mesure où il repose sur un processus progressif, supervisé et de long terme, combinant le désarmement à une réhabilitation civile, sociale et économique. Il s'accompagne également d'un soutien international ainsi que d'incitations réciproques destinées à l'ensemble des parties concernées.

Le modèle DDR

Le DDR – désarmement, démobilisation et réintégration – constitue l'un des principaux cadres de référence des processus de sortie de conflit et de transition d'une situation de confrontation armée interne vers un ordre politique et social stable. Il repose sur une démarche progressive visant à désarmer les combattants, à démanteler les milices et groupes armés, puis à favoriser leur intégration au sein des institutions étatiques.

Au-delà de la seule collecte des armes, le DDR vise à rétablir le monopole légitime de l'État sur l'usage de la force en intégrant combattants et structures organisationnelles dans un cadre étatique et social stable. Il s'attaque aussi plus largement aux éléments de la reconstruction étatique, tels que le développement économique, la lutte contre l'économie informelle, la déradicalisation et la restructuration de l'ordre public et du système judiciaire.

Le désarmement constitue la première composante du processus DDR. Il comprend la collecte, l'enregistrement, la neutralisation, le stockage et, le cas échéant, la destruction des armes, ainsi que la mise en place de mécanismes de vérification, de suivi et de contrôle, souvent placés sous la supervision d'une force multinationale. Ces mécanismes doivent garantir que les organisations armées opérant en dehors du cadre étatique ne se reconstituent pas.

La démobilisation vise, quant à elle, à démanteler les structures organisationnelles et de commandement des groupes armés. Elle implique la dissolution des chaînes de commandement, des unités combattantes, des dispositifs de recrutement et des cadres identitaires de combat.

Le troisième volet du processus, la réintégration, a pour finalité de permettre aux combattants terroristes ainsi qu'aux réseaux de soutien associés de s'orienter vers des voies civiles, voire politiques, réduisant ainsi à la fois l'incitation et la légitimité d'un retour à la violence et du ralliement aux milices.

Le modèle DDR convient au contexte libanais en raison de sa souplesse et de sa capacité à s'adapter à des environnements complexes dans lesquels il est particulièrement difficile de définir une fin claire et précise à un conflit. Il s'avère pertinent lorsque l'État est faible face à une organisation armée qui agit simultanément comme un acteur politique, social, religieux et idéologique.

Dans de tels contextes, le DDR n'est pas seulement un simple outil technique. Il fournit un cadre politico-sécuritaire global, articulant mécanismes d'incitation, dispositifs de surveillance et de supervisions, mesures ciblées d'application, réformes institutionnelles et établissement de structures gouvernementales et sécuritaires efficaces.

L'Irlande du Nord constitue un exemple significatif, où un processus DDR, incluant des accords portant sur un système de gouvernement, a été mis en œuvre alors même que le conflit n'avait pas encore été pleinement résolu. Dans ce genre de configurations, le DDR permet l'instauration d'une situation intérimaire, qui empêche le retour au conflit armé en dépit de l'absence d'un accord de paix définitif.

Le DDR peut également être adapté non seulement aux conflits armés internes, mais aussi à des configurations hybrides combinant un affrontement intra-étatique et un conflit avec un acteur externe, comme dans la bande de Gaza ou le Liban, où Israël est impliqué en tant qu'acteur extérieur. Un tel modèle se distingue par une approche plus globale que celle adoptée par ceux conçus pour des conflits strictement internes, et suppose la construction d'un environnement régional et politique propice à sa mise en œuvre. Il soulève en outre des questions essentielles relatives à la séquence chronologique des mesures à adopter, ainsi qu'à l'agentivité, c'est-à-dire à la désignation des acteurs chargés de conduire et de faire progresser le cadre établi.

Caractéristiques uniques du Hezbollah et de l'État libanais

Le Hezbollah est une organisation hybride disposant d'une aile militaire (une armée pratiquant la guérilla terroriste) et, à l'heure actuelle, l'acteur militaro-sécuritaire le plus puissant au Liban. Cette position demeure, malgré un affaiblissement lié aux pertes et aux coups qui lui ont été infligés par Tsahal, notamment lors de la guerre des « Glaives de fer » depuis octobre 2023 ; pendant la période

de cessez-le-feu depuis novembre 2024 ; et lors de l'opération *Lion rugissant* depuis mars 2026.

Malgré ces pertes, l'étendue de son arsenal continue de jouer un rôle dissuasif vis-à-vis des autres milices au Liban (aussi bien les groupes chrétiens libanais que palestiniens) et des Forces armées libanaises et autres institutions sécuritaires de l'État. Cet arsenal comprend principalement des roquettes et missiles de courte et moyenne portée, des drones d'attaque, des systèmes de défense aérienne, des missiles antichars et de l'artillerie, en plus d'un effectif de plusieurs dizaines de milliers de combattants. Dans les faits, le Hezbollah représente un « État dans l'État », pour la population chiite, qui s'identifie à lui d'un point de vue à la fois idéologique-stratégique (sur la base de l'idée de « résistance ») et religieux, conformément à la doctrine iranienne du gouvernement clérical (« *velayat-e faqih* »). L'organisation dispose de ses propres mécanismes de commandement et d'institutions parallèles, ainsi que d'un vaste réseau socioéconomique lui permettant de répondre à tous ses besoins ainsi qu'à ceux de ses membres et de ses partisans, et qui inclut un système bancaire, des entreprises, des médias et des fournisseurs de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de la religion.

Ses sources de financement sont diversifiées. Elles reposent en grande partie sur un soutien extérieur en provenance de l'Iran, estimé à environ un milliard de dollars par an¹, ainsi que sur des dons et des revenus auto-générés, en grande partie de manière illégale, par le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et le transfert clandestin de fonds au Liban *via* des réseaux de change, tout en mobilisant les communautés chiites à travers le monde et en profitant de la prépondérance des échanges en espèce dans l'économie libanaise.

Le Hezbollah a une double identité. D'une part, il s'agit d'une organisation profondément enracinée dans la communauté chiite du Liban, se présentant comme le « défenseur du Liban », et revendiquant une certaine responsabilité dans la sécurité du pays et de ses citoyens. Le mouvement irrigue l'ensemble des sphères de la gouvernance libanaise, et son parti politique (« Loyauté à la résistance ») participe activement à la vie institutionnelle du pays, défendant ses intérêts au sein du parlement et du gouvernement.

D'autre part, le Hezbollah entretient des liens étroits avec son parrain, l'Iran. Téhéran est à l'origine de la création de l'organisation et subvient à tous ses besoins (armes, équipements, formation et financement), tout en assurant la coordination stratégique dans le combat contre Israël. Aux yeux de ses adversaires intérieurs, l'alignement sans réserve du Hezbollah sur l'Iran durant le conflit dit de l'opération *Lion rugissant* n'a fait qu'approfondir cette vassalité, alimentant la perception que le mouvement sert les intérêts iraniens aux dépens de la sécurité et de la prospérité du Liban.

L'État libanais souffre de faiblesses structurelles liées à sa composition démographique, laquelle sous-tend également son système de gouvernance fondé sur le partage confessionnel du pouvoir. C'est cette configuration qui a fait du Liban un État en déliquescence : paralysie politique prolongée, effondrement économique, institutions dysfonctionnelles et gangrenées par la corruption, infrastructures dégradées et absence de services de base pour les citoyens.

Néanmoins, l'affaiblissement du Hezbollah à l'issue de la guerre des Glaives de fer a provoqué un rééquilibrage significatif de l'échiquier politique intérieur libanais.

Le Hezbollah a perdu sa position dominante dans les processus décisionnels et s'est vu contraint d'accepter, début 2025, les nominations de Joseph Aoun à la présidence et de Nawaf Salam au poste de Premier ministre. Dès leur entrée en fonctions, les deux dirigeants ont déclaré leur intention de restaurer la pleine souveraineté de l'État libanais, ambition qui implique notamment le démantèlement de toutes les milices et la consécration des Forces armées libanaises comme seule détentrice légitime du monopole des armes.

Ce nouveau leadership demeure certes fragile, et ses objectifs n'avaient pas encore été atteints au moment de l'opération *Lion rugissant*. Il n'en constitue pas moins un partenaire potentiel dans la promotion d'une transformation du pays fondée sur le modèle DDR.

Adapter le DDR au Liban

Le modèle DDR peut s'avérer utile pour obtenir le désarmement du Hezbollah ou l'affaiblissement de son pouvoir politique, pour plusieurs raisons fondamentales.

Il s'agit d'abord d'un processus graduel, inscrit dans la durée et multidimensionnel, qui correspond à la complexité de la situation libanaise où il faut s'attaquer à tous les pans de la vie. Il ne se limite pas à des changements au sein de l'organisation elle-même mais inclut aussi la reconstruction et le renforcement du cadre étatique – dans ce cas précis, celui du Liban. Sa mise en œuvre par phases revêt à cet égard une importance particulière, qu'il s'agisse d'échelonner le désarmement selon des critères géographiques ou des niveaux de risque, de donner la priorité aux armements offensifs, ou encore d'articuler des voies volontaires avec des mesures plus contraignantes.

La nature et le rôle singuliers du Hezbollah, qui n'est pas seulement une milice armée, mais aussi une organisation à la fois intégrée aux différentes branches de l'État libanais et se substituant aux institutions étatiques pour la population chiite, exigent bien davantage qu'une simple collecte d'armes. Ils nécessitent des transformations structurelles touchant aux dimensions militaires,

politiques, économiques et idéologiques du mouvement, ainsi qu'une redéfinition de son rôle au sein du Liban. Cela implique notamment la rupture de ses liens avec les acteurs radicaux extérieurs, au premier rang desquels l'Iran ; la prise en charge des besoins de la population chiite qui dépend de son soutien ; et la recomposition des valeurs et de l'identité de cette communauté.

Par ailleurs, le modèle DDR intègre la réforme du secteur de la sécurité (RSS). L'affaiblissement du Hezbollah par le désarmement doit aller de pair avec le renforcement des Forces armées libanaises et des institutions de gouvernance. Cela suppose des réformes permettant d'affermir le leadership libanais, de garantir à l'État le monopole de l'usage des armes, et d'accroître l'efficacité opérationnelle de l'armée comme des autres agences de sécurité.

Un tel processus requiert en outre un engagement extérieur, régional et international, pour en assurer la mise en œuvre, l'application, la vérification et le financement, ainsi que pour offrir les incitations nécessaires. Il suppose la mobilisation d'acteurs internationaux, au premier rang desquels les États-Unis et la France, ainsi que de partenaires régionaux, l'Arabie Saoudite et les États du Golfe notamment, afin de financer l'aide substantielle dont ont besoin les Forces armées libanaises et l'État libanais, et d'encourager le Hezbollah à opérer une transition de l'influence militaire vers une présence civili-politique légitime.

Dans le cas du Hezbollah et du Liban, il ne s'agit pas uniquement d'un conflit intérieur : il implique un acteur externe, Israël. Toute tentative de désarmement du Hezbollah doit donc s'inscrire dans le cadre d'arrangements bilatéraux entre le Liban et Israël. Cela nécessite un cadre plus large incluant une piste politique, telle qu'un accord de paix entre les deux pays, dans le sillage d'un nouvel ordre régional qui renforce les acteurs pragmatiques et favorise entre eux une coopération multidimensionnelle, notamment par l'élargissement des Accords d'Abraham.

Le processus DDR a pour objectif d'aborder le défi du désarmement non comme une question purement technique, mais comme un enjeu inscrit dans un système complexe de pouvoirs, d'identités, de gouvernance, d'appartenances et de dynamiques politiques. Précisément parce que le Hezbollah est une organisation hybride et idéologique, enracinée au plus profond de sa communauté, il est nécessaire d'adopter un modèle qui traite de front toutes ces dimensions à la fois : désarmement et démantèlement de l'appareil militaire et milicien, renforcement de l'armée libanaise et des institutions étatiques, réforme du système judiciaire, et main tendue vers la communauté chiite pour l'intégrer pleinement dans les structures de l'État, en la convainquant que son avenir ne dépend pas de la puissance militaire du Hezbollah.

Principes fondamentaux du cadre proposé pour le Liban sur la base du DDR

Le cadre proposé est de nature multidimensionnelle, progressif et inscrit dans la durée. Il doit être accompagné d'une supervision externe et s'articule autour de dix composantes appelées à se déployer de manière synchronisée.

1. Établir, comme objectif de principe, la dévolution à l'État libanais de la pleine et entière responsabilité des décisions de guerre et de paix, assortie de la garantie que les Forces armées libanaises demeurent le seul et unique défenseur de l'État, détentrices du monopole de la force armée, tout en exigeant du Hezbollah qu'il s'engage à renoncer à la violence et qu'il dépose ses armes lourdes et moyennes entre les mains de l'armée régulière.
2. Procéder au démantèlement graduel des arsenaux et capacités militaires, en priorité ceux du Hezbollah, mais également ceux des autres milices présentes sur le territoire libanais, notamment les organisations palestiniennes, en tenant compte des priorités opérationnelles, des réalités géographiques et des catégories d'armements, avec un accent particulier sur les systèmes à vocation offensive.
3. Commencer un retrait israélien progressif et conditionné en fonction des avancées dans le processus de désarmement du Hezbollah et de la mise en place de dispositifs sécuritaires.
4. Instituer un mécanisme régional et international de surveillance et de vérification, la Force internationale de stabilisation du Liban (FISL), distincte de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) qui doit quitter le Liban à la fin de l'année 2026. Cette nouvelle force, conçue sur-mesure pour la mission, devra faire preuve d'une ferme détermination dans la supervision de la remise des armes, le démantèlement des tunnels ainsi que des infrastructures de production et de stockage d'armements, et veiller avec rigueur à empêcher tout réarmement, notamment par un contrôle étroit des frontières et des points de passage internationaux.
5. Ouvrir des voies de réhabilitation civile et communautaire destinées à encourager le désengagement des combattants – qu'ils appartiennent au Hezbollah, aux organisations palestiniennes ou à d'autres groupes – de leurs structures organisationnelles, militaires et terroristes.
6. Mettre en œuvre des mesures résolues visant à rompre les liens entre le Hezbollah de l'Iran, en neutralisant l'ensemble des canaux de transfert de fonds et d'armements vers l'organisation, y compris ses réseaux financiers clandestins.
7. Engager un renforcement substantiel de l'État libanais, avec le soutien actif de la communauté internationale : réforme du système politique et des institutions gouvernementales ; réformes judiciaires alignées sur le principe du monopole étatique de la

force ; redressement économique et réhabilitation des infrastructures ; et programmes de réparation des dommages de guerre, incluant le relogement des populations déplacées des villages frontaliers – notamment la communauté chiite qui s’est longtemps tournée vers le Hezbollah pour pallier les carences de l’État.

8. Conduire des réformes ambitieuses visant à renforcer et transformer en profondeur les Forces armées libanaises, notamment par la révision de leur mandat et de la composition de leurs effectifs afin de garantir leur loyauté envers l’État libanais. Cela comprend des programmes d’entraînement, des revalorisations salariales significatives et la fourniture d’équipements à la hauteur de leurs missions.
9. Promouvoir un programme de déradicalisation au sein du système éducatif libanais, en particulier à destination de la communauté chiite, afin de remodeler les valeurs collectives, de cultiver une identité nationale commune fondée sur la modération et de promouvoir la tolérance.
10. Jeter les bases d’un cadre de négociations directes israélo-libanaises, en commençant par des arrangements sécuritaires centrés sur le désarmement du Hezbollah, la délimitation des frontières et la définition de régimes frontaliers acceptés par les parties, pour aboutir *in fine* à la conclusion d’un accord de paix et à l’intégration du Liban dans des cadres régionaux, tels que les Accords d’Abraham.

Le cadre de désarmement

L’enracinement profond du Hezbollah dans le tissu politique et social libanais constitue un avantage de poids dans la mesure où il rend possible une approche graduelle, au lieu d’une exigence totale (« tout ou rien ») qui se heurterait vraisemblablement à un rejet catégorique. L’objectif est de réduire l’autonomie militaire de l’organisation, de démanteler ses unités de combat et de transférer l’autorité à l’État. Ce processus doit se déployer en parallèle avec des mesures visant à consolider l’État libanais et à renforcer les Forces armées libanaises, rééquilibrant ainsi le rapport de force interne au profit du gouvernement libanais. Dans les premières phases, Tsahal pourrait même devoir conserver une liberté opérationnelle, tacitement admise par le gouvernement libanais, afin d’empêcher le réarmement du Hezbollah, dans l’attente que les Forces armées libanaises soient en mesure d’assumer pleinement cette responsabilité. Le cadre s’articule ainsi autour de trois phases.

Lors de la première phase, le Hezbollah serait tenu de reconnaître l’autorité et les décisions du gouvernement libanais à l’exclusion de tout acteur extérieur, de s’engager à renoncer à la violence et d’accepter l’interdiction de détenir et d’employer des armes lourdes et moyennes. En contrepartie, le gouvernement libanais réaffirmerait son engagement à mettre en œuvre les résolutions 1701 et 1559 du Conseil de sécurité des Nations unies et commencerait le déploiement

des Forces armées libanaises dans le sud du pays, sous l'égide d'un mécanisme de surveillance international, de préférence dans le cadre de la FISL et en coordination avec Israël.

Lors de la deuxième phase, les armes lourdes et moyennes seraient remises aux Forces armées libanaises selon un processus graduel et géographiquement échelonné, placé sous supervision internationale. La possibilité d'un recours à la force par les Forces armées libanaises, avec le soutien de la FISL, et potentiellement d'Israël, ne saurait être écartée à ce stade.

Lors de la troisième phase, les unités de combat seraient dissoutes et des solutions adaptées proposées aux combattants du Hezbollah : intégration au sein des Forces armées libanaises après un filtrage rigoureux et une vérification approfondie, ou insertion dans des structures civiles ; possibilité offerte aux commandants de haut rang de quitter le territoire libanais en échange d'une amnistie ; et, pour les acteurs récalcitrants, application de mesures coercitives incluant des sanctions. Dans le même temps, des mécanismes de contrôle seraient institués pour surveiller le système financier libanais et prévenir le transfert de fonds à des entités terroristes.

Processus de désarmement (fondé sur les précédents DDR)

La mise en œuvre opérationnelle du désarmement s'appuie sur une séquence rigoureuse, éprouvée par les précédents DDR et adaptée aux spécificités du contexte libanais.

- Établissement d'un système de renseignement et cartographie des capacités et infrastructures terroristes. Une évaluation exhaustive des capacités militaires, des infrastructures et des réseaux du Hezbollah devra être conduite.
- Fenêtre d'amnistie et dispositif incitatif. Une période d'amnistie limitée dans le temps sera ouverte aux combattants du Hezbollah, assortie d'un mécanisme d'incitations structuré (notamment des programmes d'échange « armes contre primes » et des compensations destinées aux communautés concernées).
- Collecte, enregistrement et traçabilité. Des points de remise d'armes fixes et mobiles seront déployés sur le terrain, dotés de dispositifs d'enregistrement et de suivi biométrique.
- Stockage sécurisé. Les armes collectées seront placées sous la garde sécurisée des FAL ou de la FISL.
- Neutralisation et destruction des armements. Les arsenaux collectés feront l'objet d'opérations de tri et de destruction selon des méthodes adaptées à chaque catégorie : découpe et fusion des armements conventionnels, démantèlement des ogives, détonation contrôlée des munitions et élimination sécurisée des matières dangereuses.
- Démantèlement des infrastructures. Les sites de production d'armements, les réseaux de

tunnels et les installations de stockage seront neutralisés et démantelés.

- Surveillance et vérification. Un mécanisme robuste de supervision bénéficiant d'une liberté opérationnelle suffisante sera placé sous l'égide de la FISL, mobilisant des outils de renseignement adaptés, et effectuant des inspections inopinées.
- Mesures coercitives ciblées. À l'égard des acteurs à haut risque refusant toute coopération, des mesures coercitives ciblées seront appliquées, en recourant le cas échéant aux voies du processus judiciaire libanais.

Renforcement des Forces armées libanaises

Un effort parallèle et résolu de renforcement des Forces armées libanaises s'impose nécessaire à la réussite du processus. Il s'articule autour de trois axes complémentaires.

Le premier axe concerne la réforme institutionnelle et la redéfinition du mandat. Une refonte globale des Forces armées libanaises devra être engagée, impliquant la révision en profondeur de leur mission, avec un désengagement progressif des missions de sécurité intérieure et civiles, lesquelles seraient confiées aux agences compétentes.

Le deuxième axe porte sur les réformes en matière de personnel. Une revalorisation salariale urgente et une amélioration substantielle des conditions de service s'imposent en premier lieu, assorties d'une interdiction stricte de tout emploi secondaire et de mesures coercitives fermes à l'encontre des contrevenants. Des réformes profondes des processus de recrutement et de sélection devront ensuite être conduites, fondées sur des critères exigeants garantissant le professionnalisme et la loyauté des effectifs, et permettant, dans le même temps, d'expurger les Forces armées libanaises de tout membre ou collaborateur lié au Hezbollah. Des filières d'entraînement structurées pour les soldats comme pour les officiers seront enfin développées avec les concours de partenaires occidentaux, en s'inspirant notamment du modèle du « programme Dayton », mis en œuvre pour les forces de sécurité palestiniennes.

Le troisième axe a trait à la mobilisation d'une aide extérieure substantielle. Un soutien international d'envergure sera indispensable pour financer, former et équiper les Forces armées libanaises, en leur donnant les capacités de renseignement et les moyens opérationnels nécessaires pour relever leurs défis : empêcher toute présence militaire du Hezbollah au Sud Liban, mener à terme le désarmement de l'organisation, démanteler les autres milices, notamment les groupes palestiniens, et exercer un contrôle rigoureux aux points de passage internationaux afin d'enrayer les réseaux de contrebande. La fourniture d'armements devra être progressive et conditionnée aux avancées constatées dans les réformes engagées et aux performances

effectives des Forces armées libanaises, sous supervision internationale.

Cadre d'intégration du Hezbollah et de sa base de soutien chiite

Conformément au modèle DDR, les progrès dans le désarmement du Hezbollah doivent s'accompagner, en parallèle et de manière coordonnée, d'efforts d'intégration de ses combattants au sein des structures de l'État libanais. Au Liban, ce défi revêt une complexité singulière : il ne s'agit pas seulement d'absorber d'anciens combattants terroristes, mais de démanteler le système socioéconomique autonome que le Hezbollah a édifié au fil des décennies. Simultanément, l'État devra proposer des alternatives crédibles à la population chiite qui a longtemps dépendu de l'organisation pour ses revenus, son éducation et ses services essentiels, rompant ainsi le lien de dépendance entre la communauté et le Hezbollah. Trois étapes structurantes sont nécessaires à cet effet.

La première consiste en l'établissement de critères rigoureux pour l'intégration des combattants militaires du Hezbollah au sein des Forces armées libanaises et des autres organes de sécurité de l'État. Ceux qui seraient jugés inadaptés à servir dans l'armée ou les services de sécurité doivent se voir proposer des fonctions civiles au service de leur communauté. L'incorporation d'unités intactes du Hezbollah dans l'armée, de même que l'intégration collective des combattants de la Force Radwan [unité d'élite de l'organisation], doivent être catégoriquement écartées. Seule une admission individuelle, soumise à un filtrage rigoureux, pourra être envisagée pour les anciens membres du Hezbollah souhaitant rejoindre les rangs des Forces armées libanaises.

La deuxième étape porte sur la nationalisation des institutions économiques et sociales du Hezbollah, notamment ses systèmes bancaires, éducatifs et de santé. Ce processus, d'une ampleur considérable, devra nécessairement être conduit de manière graduelle et méthodique. Les employés civils œuvrant au sein de ces structures (agents, enseignants, personnels médicaux) pourraient poursuivre leurs missions, mais percevraient leurs rémunérations de l'État. Le système éducatif, en particulier, devra faire l'objet d'une réforme en profondeur, afin d'expurger le récit de la « résistance » qui y est inscrit et d'y substituer les valeurs et l'identité nationales libanaises.

La troisième étape vise à couper l'ensemble des canaux de financement direct du Hezbollah qui contournent les institutions étatiques. Cela implique le développement d'un système financier numérique complet (infrastructures, technologies, services et cadre réglementaire) permettant de généraliser les transactions électroniques et la mise en place de réformes structurelles pour réduire le rôle des espèces dans l'économie libanaise.

Architecture de gestion proposée pour le processus DDR au Liban

Le modèle du Conseil de paix « Board of Peace » pourrait constituer un cadre de référence également adapté au contexte libanais, mis en œuvre sous les auspices conjoints des États-Unis, de la France et de l'Arabie Saoudite, et adossé à une gestion rigoureuse ainsi qu'à un mécanisme de supervision internationale doté d'une réelle capacité d'action. Ce qui suit présente une structure de gestion proposée pour piloter le processus DDR au Liban, adaptée du modèle élaboré pour Gaza.

Composition du Conseil et des organes exécutifs

Le Conseil de paix, présidé par le président des États-Unis, constituerait l'échelon politique le plus élevé de l'architecture de gouvernance. Il serait chargé d'approuver la stratégie d'ensemble, de garantir un soutien international et financier large, et de créer le cadre politique nécessaire à l'application de la démilitarisation ainsi qu'à l'avancement d'un règlement politique durable. Son rôle serait également de mobiliser les acteurs régionaux et mondiaux, en les invitant à investir dans la stabilité comme condition de leur engagement. La composition du Conseil devrait vraisemblablement être ajustée pour tenir compte des spécificités du contexte libanais, notamment par l'inclusion de la France et, le cas échéant, d'autres acteurs occidentaux.

Un Conseil exécutif pour le Liban serait institué en tant qu'organe de pilotage opérationnel. Il serait de préférence dirigé par un Haut-Commissaire américain, tel que David Schenker, diplomate rompu aux subtilités de l'arène libanaise, ou par un homologue français, dans l'hypothèse où la France ne figurerait pas formellement au sein du Conseil de paix. Cet organe assumerait la gestion directe du dossier libanais au nom du Conseil, en assurant la formulation de la stratégie, la coordination des efforts et le suivi de la mise en œuvre. Il servirait par ailleurs de forum de concertation entre les États participants (États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne et États arabes modérés) pour l'harmonisation de leurs intérêts respectifs.

Parallèlement au Conseil de paix, un mécanisme de coordination de la mise en œuvre prendrait la forme d'un Centre de coordination civilo-militaire (CCCM), établi comme instrument de commandement et de contrôle opérationnel sur le terrain. Il serait chargé de synchroniser les processus DDR avec les flux de financement destinés à la reconstruction et au développement économique, tout en assurant la prévention de toute escalade susceptible de compromettre l'avancement du processus.

L'effort de déradicalisation dans le cadre du DDR

La composante de déradicalisation constitue le fondement cognitif et sociétal couronnant l'effort physique du DDR. Là où ce dernier se concentre sur le démantèlement des infrastructures opérationnelles des organisations armées, la déradicalisation agit au niveau sociétal, aspirant à provoquer une transformation en profondeur des valeurs collectives. Il s'agit d'un vaste processus psychosocial conçu pour substituer aux récits qui légitiment la violence des idéologies civiques. En d'autres termes, tandis que le DDR neutralise les capacités opérationnelles des acteurs infraétatiques, la déradicalisation aspire à tarir la motivation sociale qui les alimente, empêchant ainsi, sur le long terme, toute reconstitution des infrastructures terroristes.

Au Liban, cet effort revêt une importance capitale pour l'émergence d'une identité nationale unificatrice placée sous le signe du « Liban d'abord », élevant la souveraineté de l'État au-dessus des loyautés sectaires et confessionnelles. Plutôt que de se construire dans la négation de l'autre, l'application libanaise de la déradicalisation conduite sous l'égide du Conseil de Paix devrait s'attacher à forger un récit positif, celui d'un « Liban prospère et souverain », mettant en avant l'identité nationale partagée et la tolérance interreligieuse comme valeurs fondamentales. La réalisation de ces objectifs nécessitera une réforme globale des systèmes éducatif, religieux et médiatique, visant à cultiver une citoyenneté active et un attachement sincère aux institutions étatiques, tout en consacrant l'État comme seule source de sécurité, de services et de fierté nationale.

La mise en œuvre de ce modèle reposera sur la projection d'un horizon d'espoir de stabilité intérieure et de coopération régionale, faisant de l'identité libanaise le plus fort des ancrages d'appartenance face aux influences extérieures. Les programmes de déradicalisation incluraient des initiatives d'intégration sociale des anciens combattants au sein de communautés multiconfessionnelles, conjuguées à la mobilisation d'un leadership religieux modéré au service de la réconciliation nationale. Sous la supervision du Conseil de paix, des centres de formation seraient établis pour offrir des voies de mobilité sociale conditionnées à l'adoption de valeurs civiques, rompant ainsi le lien historique entre appartenance sectaire militante et sécurité économique.

Dans la phase initiale, c'est un changement comportemental qui sera recherché en priorité, suivi, dans la mesure du possible, d'une transformation psychologique plus profonde. À cette fin, des incitations adaptées devront être proposées, dotées d'une réelle capacité d'influence sur les attitudes publiques au sein de la population libanaise et plus particulièrement de la communauté chiite. Il importera également de remodeler en profondeur le récit relatif à Israël, d'abroger les

dispositions légales interdisant tout contact entre citoyens libanais et israéliens, et de promouvoir des canaux d'engagement entre acteurs des deux pays, qu'ils soient officiels ou officieux.

Cadre pour le changement politique dans les relations israélo-libanaises

Le 9 avril 2026, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a chargé le cabinet d'engager des négociations directes avec le gouvernement libanais, en vue de la conclusion d'un accord de paix et du désarmement du Hezbollah. Le nœud central du contentieux israélo-libanais demeure l'exigence du désarmement du Hezbollah et d'une prise de responsabilité complète de la part de l'État libanais : un seul État, une seule loi, une seule arme.

La séquence souhaitée pour la conduite de ces négociations s'articule en trois temps interdépendants. Dans un premier temps, les parties s'attacheraient à définir les arrangements sécuritaires requis, en précisant les étapes nécessaires au désarmement du Hezbollah et à l'adoption d'un processus DDR bénéficiant du soutien actif des États arabes modérés, des États-Unis et des partenaires européens. Dans un deuxième temps, la mise en œuvre effective du désarmement se déroulerait en parallèle d'un retrait israélien graduel vers une ligne frontalière acceptée par les deux parties, ce retrait étant expressément conditionné au démantèlement progressif et vérifiable des capacités offensives du Hezbollah. Dans un troisième et dernier temps, la conclusion d'un accord de paix entre les deux États viendrait couronner l'ensemble de ce processus, vocation à s'inscrire dans des dynamiques régionales plus larges tendant à l'édification d'un nouvel ordre au Moyen-Orient incluant, le moment venu, une éventuelle adhésion du Liban aux Accords d'Abraham.

1. [American Jewish Committee](#), International Institute for Counter-Terrorism, « Setting the Record straight on Hezbollah: full report », 2017.